



**ARRETE INTERMINISTERIEL N° 0577 /CAB.MIN/MINES/01/2012
ET N° 589 /CAB/MIN/FINANCES/2012 DU 25 OCT 2012
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES BIENS A IMPORTER
SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE COTA MINING SPRL**

LE MINISTRE DES MINES

ET

**LE MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DES FINANCES,**

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 225 et 227 à 232 ;

Vu la Loi 002/03 du 13 mars 2003, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 08/003 du 16 mai 2008 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 512 à 519 ;

Vu le Décret n° 09/43 du 03 décembre 2009 portant création et organisation de la Direction Générale des Douanes et Accises, « DGDA » en sigle ;

Vu le Décret n° 011/46 du 24 décembre 2011 portant mesures d'application de l'Ordonnance-Loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des Douanes ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;



0571

589

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B points 9 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 3163/CAB.MIN/MINES/01/2007 du 11 août 2007 portant réglementation des activités de l'Entité de traitement et de l'Entité de traitement des substances minérales, tel que modifié et complété à ce jour ;

Considérant la requête introduite en date du 20 janvier 2012 par la société **COTA MINING SPRL** en vue d'obtenir l'approbation de sa liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Interministérielle d'approbation des listes des biens à importer sous le régime douanier privilégié, émis lors de la réunion du 24 janvier 2012 ;

Considérant la nécessité ;

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Est approuvée, la liste des biens à importer sous le régime douanier privilégié ci-jointe, présentée par la société **COTA MINING SPRL**, en sa qualité de titulaire de l'Arrêté Ministériel n° 0673/CAB.MIN/MINES/01/2008 du 15 octobre 2009 portant agrément d'une entité de traitement de l'hétérogénite dans la Province du Katanga, et dont références ci-dessous :

- Numéro d'Identification Nationale : 6 – 83 – N 43599 A ;
- Numéro d'enregistrement au Nouveau Registre du Commerce : 9174 / Lubumbashi ;
- Numéro de Compte bancaire à la Raw Bank : 05130 – 010220003 – 47 USD.

La valeur globale des biens à importer sous le régime douanier privilégié est de **43.008.569,54 USD** (Dollars américains quarante-trois millions huit mille cinq cent soixante-neuf, cinquante-quatre cents).

Article 2 :

Conformément à l'article 230 du Code Minier, la société **COTA MINING SPRL** ne peut transférer les biens, matériels ou équipements importés qu'après en avoir préalablement informé l'Administration des douanes et obtenu une autorisation écrite de cette dernière.



Article 3 :

Toute violation des dispositions du présent Arrêté entraîne la suspension des avantages douaniers et expose la société **COTA MINING SPRL** au paiement des droits et taxes d'entrée en vigueur sans préjudice des amendes éventuelles.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Douanes et Accises « DGDA » est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 25 OCT 2012

**LE MINISTRE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DES FINANCES**

Patrice KITEBI KIBOL MVUL

LE MINISTRE DES MINES

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Cabinet du Ministre des Finances
- Cabinet du Ministre de la Défense et Sécurité
- Vice-Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- DGDA
- B.C.C.
- O.C.C.
- ANAPI
- CIALB/Direction des Mines
- Sté COTA MINING SPRL

ANNEXE

**LISTE DES BIENS A IMPORTER SOUS LE REGIME DOUANIER PRIVILEGIE
AU PROFIT DE LA SOCIETE COTA MINING Sprl**

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U (\$)	Prix Total (\$)
1. EQUIPEMENTS - ENGINs - MACHINES - INTRANTS					
1	Pompes à puits	pièce	4	348,40	1 393,60
2	Fil de coton	sac	5	45,50	227,50
3	Levier d'ajustage de précision de démarreur	lot	1	287,41	287,41
4	Pièce de rechange de palans	lot	1	170,60	170,60
5	Broyeur et pièce de flagelle	pièce	10	662,54	6 625,40
6	Broyeur de rouleau	pièce	2	969,43	1 938,86
7	Broyeur tertiaire et pièce de flagelle	pièce	3	896,07	2 688,21
8	Pompe à pression d'eau pour lavage de véhicule	pièce	4	224,53	898,12
9	Pompe centrifuge	pièce	2	1 077,15	2 154,30
10	Machines électriques pour un but particulier de tour de refroidissement	pièce	1	348,21	348,21
11	Pale de ventilateur (ventilateur)	pièce	1	84,50	84,50
12	Pompe bonne profonde	pièce	5	334,29	1 671,45
13	Pompe d'eau en l'essence	pièce	3	590,57	1 771,71
14	Acier	lot	1	17 316,00	17 316,00
15	Fournitures de production	lot	1	5 574,68	5 574,68
16	Catégorie Production	lot	1	3 295,48	3 295,48
Sous-Total 1					46 446,03
2. MATERIELS ET EQUIPEMENT DE L'USINE					
17	Broyeur à boulets + bennes	pièce	2	114 285,00	228 570,00
18	Fournitures de production	lot	1	5 574,68	5 574,68
19	Matériels de laboration, des réactifs, la verrerie et ainsi de suite	lot	1	39 107,39	39 107,39
20	Outils	lot	1	48 815,76	48 815,76
21	Pièce d'Auto	lot	1	202 024,55	202 024,55
22	Eléctriques accessoires	lot	1	29 457,33	29 457,33
23	Pate électrode	ton	10 000	300,00	3 000 000,00
24	Equipement mécanique et électrique	lot	1	29 457,33	29 457,33
Sous-Total 2					3 583 007,04
3. MATERIAUX DE CONSTRUCTION					
25	Equipement de l'acide sulfurique	lot	1	2 036,91	2 036,91
26	Moteur de chargeuses	pièce	1	3 830,36	3 830,36
27	Pont bascule	pièce	3	22 171,40	66 514,20
28	Elévateur	pièce	4	1,50	6,00
29	Machines à filtrer presses	pièce	6	271 428,00	1 628 568,00
30	Panneau et machines à filtrer	pièce	30	6 714,00	201 420,00
31	Salle d'usine métallique	lot	1	240 315,00	240 315,00
32	Eléctrice + pièce R	lot	1	111 155,00	111 155,00
33	Essence	m ³	500	800,00	400 000,00
34	Pièce de rechange métallique	lot	1	344 450,00	344 450,00
35	Convoyeur et accessoires	pièce	5	65 715,00	328 575,00
36	Pièce de rechange	lot	1	11 428,00	11 428,00
37	Tissus à filtrer	pièce	1 060	27 080,00	28 704 800,00
38	Mélangeur réservoir de presse	pièce	8	54 285,00	434 280,00
39	Equipement et fabrique acide	lot	1	128 857,00	128 857,00
40	Divers PVC d'extraction	lot	1	277 299,00	277 299,00
41	Force magnétique pompe	pièce	10	12 000,00	120 000,00